



Convocation du 6 juillet 2020

En Exercice : 11 L'An Deux Mil vingt,

Présents : 7 Le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes

Votants : 11

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Gérard LECOQ, Maire.

Présents : MM. & MMES Gérard LECOQ, Maire, Véronique JULIENNE, Michel BREHIN Adjoints au Maire, Isabelle DEGUEROIS, Nicole BASLY, Jean-Marc LEGER, Paul DE LABARTHE, Conseillers.

Absents excusés : MM. B. LEPROVOST (pouvoir à Jean-Marc LEGER), MME M-C. SIONNEAU (pouvoir à G. LECOQ), S. BREUILS (pouvoir à V. JULIENNE) et B. MANCEL (pouvoir à G. LECOQ)

Madame Isabelle DEGUEROIS est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal (en date du 22 juin 2020) ayant été bien reçu par tous les membre, Monsieur le Maire ne fait mention que des titres et délibérations prises. Le compte-rendu du 22 juin 2020 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2020 - 26

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU VU DES
ELECTIONS SENATORIALES

Rapporteur : le Maire

Pour rappel, en application des articles L.288 et R. 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire préfectorale NOR INTA2015957J ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL BRAE 20-089 du 30 juin 2020 portant désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM et MMES I DEGUEROIS, N. BASLY, P. DE LABARTHE et V. JULIENNE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection du délégué titulaire

Monsieur Jean-Marc LEGER se porte candidat

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Jean-Marc LEGER ayant obtenu la majorité absolue, avec *11 votes pour*, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Election du 1^{er} délégué suppléant

Monsieur Paul DE LABARTHE se porte candidat

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Paul DE LABARTHE ayant obtenu la majorité absolue, avec *11 votes pour*, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Election du 2^{ème} délégué suppléant

Madame Véronique JULIENNE se porte candidate

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame Véronique JULIENNE ayant obtenu la majorité absolue, avec *11 votes pour*, est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

Election du 3^{ème} délégué suppléant

Madame Nicole BASLY se porte candidate

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame Nicole BASLY ayant obtenu la majorité absolue, avec *11 votes pour*, est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

S'en suivent les signatures.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Secrétariat : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante sur le fait qu'il est prévu d'augmenter le temps horaire de la secrétaire de mairie à la rentrée. Les conseillers donnent un accord de principe.

Assainissement : L'entreprise DUVAL a fini son activité. Monsieur le Maire a sollicité plusieurs devis pour choisir le futur prestataire. L'entreprise SUZANNE est pressentie pour obtenir le contrat. Monsieur le Maire apporte des modifications aux propositions de l'entreprise SUZANNE. Le sujet sera délibéré à un prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h02
Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,



Gérard LECOQ

